



Séance du 5 juillet 2011

L'an deux mille onze, le cinq juillet à vingt heures trente, s'est réuni en séance publique et ordinaire au lieu habituel de ses séances, le conseil municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Michel Quinet.

Présents : Monsieur Michel QUINET, Monsieur Jean-Pierre LEVAVASSEUR, Monsieur Michel JACQUELINE, Madame Delphine DUJARDIN, Monsieur Joël ANGOT, Monsieur Alain MELAIN, Monsieur Jean-Claude LECHATREUX, Madame Dominique TRAVERT, Monsieur Allain GUERIN, Monsieur Daniel LEFILLIATRE, Monsieur Pascal THOËN (arrivé à 21H39), Madame Thérèse LEVOYER (arrivée à 21H39), Madame Caroline BRASSEUR-RIDEL, Monsieur Dominique ROUXEL, Monsieur Claude PATRIX,

Absente excusée : Madame Dominique COLLAS

Pouvoirs : Monsieur Eric BRIENS à Madame Delphine DUJARDIN

NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE : 17

NOMBRE DE PRESENTS : 15

NOMBRE DE VOTANTS : 16

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique ROUXEL

Date de convocation : 28 juin 2011

1. Approbation des comptes rendus

1.1 Approbation du compte rendu de la séance du 26 mai 2011

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et par vote à main levée le compte rendu de conseil municipal en date du 26 mai 2011.

1.2 Approbation du compte rendu de la séance du 16 juin 2011

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et par vote à main levée le compte rendu de conseil municipal en date du 16 juin 2011.

1.3 Approbation du compte rendu de la séance du 17 juin 2011

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et par vote à main levée le compte rendu de conseil municipal en date du 17 juin 2011.

2. Réforme territoriale

2.1 Fusion des communautés de communes

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les propositions de réaménagement du territoire faites par Monsieur le Préfet présentées devant la commission départementale de coopération intercommunale en date du 29 avril 2011.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le projet présenté.

Il rappelle la position de la communauté de communes de la Vallée de l'Ouve qui consiste à ne pas rechercher une fusion à tout prix, nos compétences, au niveau communautaire, étant largement plus complètes que dans bien d'autres collectivités de même taille. Craignant, au nom du principe de la majorité qualifiée, d'être obligé de renoncer à deux compétences importantes que sont la voirie et les écoles maternelles et primaires, il est préférable d'attendre que les communautés de communes voisines se mettent au même niveau.

Un autre point concernant le rattachement des communes de Saint-Jacques-de-Néhou et de Taillepied est abordé :

Compte tenu de la nécessité d'améliorer le nombre d'habitants de notre communauté de communes, de conserver et renforcer des liens existants depuis longtemps (Les RPI, le syndicat de Transports Scolaires.....), la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte donne un avis favorable aux rattachements des communes de Taillepied et de Saint-Jacques-de-Néhou.

Considérant les arguments avancés, après avoir délibéré, le conseil municipal procède au vote :

- 14 Voix approuve le projet de Schéma Départemental de coopération intercommunale présenté par Monsieur le Préfet.
- 0 Voix sont CONTRE le projet de Schéma Départemental de coopération intercommunale présenté par Monsieur le Préfet.
- 0 Voix s'abstiennent.
-

2.2 Dissolution des syndicats d'électrification

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Syndicat d'électrification de La Haye du Puits, lors de sa séance du 22 juin 2011, a émit un avis défavorable à la dissolution des syndicats d'électrification primaires proposée par monsieur le Préfet de la Manche dans le cadre du schéma de coopération intercommunale du département de la Manche.

Monsieur le Maire précise que les communes membres du syndicat doivent se prononcer avant le 3 août 2011 sur le maintien des syndicats d'électrification primaires.

Monsieur Jean-Pierre Levavasseur souligne la satisfaction que la commune peut retirer de la proximité et de la qualité du service assuré par le syndicat d'électrification de La Haye du Puits

Après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée, le conseil municipal :

- Emet un avis défavorable à la dissolution des syndicats d'électrification primaires.

3. Ancienne distillerie

3.1 MAITRISE D'OEUVRE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un dossier de consultation de maîtrise d'œuvre concernant la réhabilitation d'un bâtiment industriel « ancienne distillerie ».

Quatre cabinets ont été consultés, les offres sont les suivantes :

Entreprise	Taux honoraires	Délais d'exécution de l'étude
Marsaudon	9%	4 mois
APH	6.40%	Non précisé
Noyon	5.60%	2 mois
Faucillion	5.60%	1 mois

Considérant que les critères d'attribution prennent en compte l'offre la moins disante, les délais de réalisation de la mission et les références dans le domaine recherché, le conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité :

- Décide de retenir le cabinet Faucillion,
- Autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

3.2 COORDINATION SPS

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un dossier de consultation coordination SPS concernant la réhabilitation d'un bâtiment industriel « ancienne distillerie ».

Trois sociétés ont été consultées, les offres sont les suivantes :

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
Mesnil System	3 880.00 €	4 640.48 €
Cotentin Coordination	4 773.75 €	5 709.40 €
Degouet	1 654.00 €	1 978.18 €

Considérant que :

- l'offre la moins disante ne semble pas apporter les références dans le domaine recherché,
- pour le chantier manifestement complexe, les références présentées par la société « Cotentin coordination » semblent suffisantes pour assurer la bonne exécution de la mission,

le conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité :

- Décide de retenir la société « Cotentin coordination »,
- Autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

4. Assainissement

4.1 Approbation du DCE projet de réhabilitation et d'extension

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Jean-Pierre Levavasseur, adjoint, qui présente au conseil municipal le Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E) relatif à la réhabilitation et à l'extension du réseau d'assainissement.

Monsieur le Maire sollicite le lancement d'un appel d'offres en procédure adaptée.

Après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée, le conseil municipal :

- approuve le D.C.E. présenté,
- donne pouvoir à monsieur le maire pour lancer l'appel d'offres susvisé en procédure adaptée et signer les marchés à venir,
- autorise monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de l'agence de l'eau et du conseil général de la Manche.

4.2 Décision Modificative n° 1 : Budget assainissement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'apporter un financement complémentaire d'un euro à l'article 1391 « amortissements subventions ».il propose les modifications budgétaires selon le tableau ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 615 – Entretien et réparations	1,00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1,00 €			
D023 : virement à la section d'investissement		1,00 €		
TOTAL D023 : Virement à la section d'investissement		1,00 €		
TOTAL	1,00€	1,00€		
INVESTISSEMENT				
D 1391 : Subventions d'équipement		1,00 €		
TOTAL D040 : Opération d'ordre entre sections		1,00 €		
R 021 : Virement à la section d'exploitation				1,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation				1,00 €
TOTAL		1,00€		1,00€
TOTAL GENERAL		1,00€		1,00€

Après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée, le conseil municipal :

- approuve la modification budgétaire telle que présentée dans le tableau ci-dessus.

5. Bâche incendie Auréville

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Jean-Pierre Levavasseur, adjoint, qui rappelle au conseil municipal que la commune détient la responsabilité en matière de défense incendie. Lors de la mise en place d'une bâche incendie le coût d'installation était réparti de la manière suivante :

Pétitionnaire	25%
Commune	25%
Syndicat d'adduction en eau potable	25%
Conseil Général	25%

Le conseil Général ne subventionne plus cette installation. Monsieur le Maire propose une nouvelle répartition selon les modalités suivantes :

Pétitionnaire	25%
Commune	40%
Syndicat d'adduction en eau potable	35%

Monsieur Levavasseur, adjoint et président du Syndicat d'eau, précise que cette proposition sera soumise au vote des membres du syndicat lors de la réunion du conseil syndical du 7 juillet 2011.

Après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée, le conseil municipal :

- approuve la nouvelle répartition,
- charge monsieur le Maire de sa mise en application sous réserve du vote par le conseil syndical du syndicat intercommunal d'adduction en eau potable.

6. Accession sociale à la propriété

Monsieur le maire présente au conseil municipal la convention de partenariat pour l'accèsion à la propriété entre Procivis Manche et la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte. Cette convention est établie pour permettre aux ménages remplissant les conditions de ressources d'accéder à la propriété sous la forme d'un Prêt Social de Location Accession (PSLA). Il s'agit de la deuxième tranche, trois parcelles sont concernées. Dans la première tranche, deux parcelles ont déjà fait l'objet de constructions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée :

- approuve le projet de convention présenté,
- autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

7. Cession de terrain

Monsieur le maire donne la parole à monsieur Michel Jacqueline, adjoint qui informe le conseil municipal de la demande de monsieur Houchet qui souhaite acquérir une partie des parcelles n°512 et 514 de la section AO pour 130 m².

Monsieur le Maire que le conseil municipal avait déjà délibéré favorablement lors d'une première demande formulée par monsieur Houchet en 2001. Le dossier n'avait pas été administrativement conclu.

Après délibération à l'unanimité et par vote à main levée le conseil municipal donne son accord pour la réalisation de cette vente moyennant un pris hors taxes de 5.50 €/le m², les frais de notaire et de géomètre restant à la charge de l'acquéreur et donne pouvoir à monsieur le maire pour signer toutes les pièces afférentes après consultation des services des domaines.

8. Frais de scolarité

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le conseil communautaire de la vallée de l'Ouve, dans sa séance du 24 mars 2011 à délibéré sur la répartition des frais de scolarité de l'école Notre Dame. Cette délibération précisait que les frais restant à charge des communes seraient répartis au prorata du nombre d'habitants, que la commune ait ou non des enfants inscrits à l'école Notre Dame.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité :

- Approuve la répartition des 50% de frais de scolarité restant à charge de la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte, au prorata du nombre d'habitants.

9. Matériel communal

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le conseil général met à disposition de la commune sous convention une tribune d'une capacité d'environ 200 places. La commune peut louer cette tribune. Monsieur le Maire propose de retenir les principes suivants :

- La location ne serait possible que pour le montage d'une structure supérieure ou égale à 100 places assises,
- le tarif de location s'élèverait à 150€ avec une caution de 150€ pour une location du vendredi au mardi matin,
- les services municipaux établiraient une convention de location qui sera signée des deux parties (commune/loueur),

Le conseil municipal après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité, considérant les propositions de monsieur le Maire, émet un avis favorable à la location de la tribune et décide :

- que la location de la tribune ne sera possible que pour le montage d'une structure supérieure ou égale à 100 places assises,

- de fixer le tarif de location à 150€ avec versement d'une caution de 300€
- que les services municipaux établiront une convention de location qui sera signée des deux parties (commune/loueur). Celle-ci précisera notamment les obligations du loueur en matière d'assurance et de respect des règles de sécurité.

10. Vieux château

10.1 : Centre d'Interprétation de la guerre de cent ans

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte rendu des premières réunions du comité de pilotage relatif au Centre d'Interprétation de la guerre de cent ans. Les bases de la réflexion étant posées, la prochaine réunion fixée au 29 septembre permettra de voir les premières concrétisations sous la forme de plans.

10.2 : Frais de déplacement des membres « experts » du comité de pilotage

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des experts extérieurs ont été sollicités et ont gracieusement accepté de participer aux travaux du comité de pilotage. Il propose que les frais de déplacements de ces personnes soient pris en charge selon les règles applicables aux fonctionnaires territoriaux.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité :

- émet un avis favorable à l'indemnisation des frais de déplacement des membres experts du comité de pilotage relatif au centre d'interprétation de la guerre de cent ans,
- autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

11. Compte rendu des EPCI

11.1 CCVO

Mercredi 15 juin	Comité de pilotage concernant la fusion des EPCI à Quettehou.
Mercredi 15 juin	Réunion de présentation des schémas de fusion des EPCI possibles à Valognes.
Jeudi 16 juin	Spectacle du Relai Assistantes Maternelles.
Mardi 21 juin	Conseil d'administration du SDIS.
Mercredi 22 juin	Invitation du Conseil municipal de Saint-Jacques-de-Néhou.

11.2 STS

Mardi 14 juin	Réunion du comité syndical du STS.
---------------	------------------------------------

11.3 ACTIVE

Mardi 31 mai	Assemblée Générale d'ACTIVE.
--------------	------------------------------

11.4 PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Mardi 31 mai	Réunion du Conseil d'Administration du Pays d'art et d'Histoire à Valognes.
--------------	---

11.5 MAISON DE RETRAITE DES LICES

Mercredi 15 juin	Réunion fusion EHPAD Magneville et Saint-Sauveur-Le-Vicomte à Magneville.
Jeudi 23 juin	Réunion relative au fonctionnement du SSIAD.
Jeudi 30 juin	Conseil d'administration de la maison de retraite des Lices.

12. Questions diverses

12.1 Ce qui s'est passé depuis la dernière séance du conseil municipal

Samedi 28 mai	Fête du jeu au bassin de natation.
Samedi 28 mai	Soirée dansante organisée par le Cool Country Club 50.
Dimanche 29 mai	2 ^{ème} profession de foi.
Mardi 31 mai	Goûter à l'occasion de la fête des mères à la résidence Catherine de Longpré.
Mercredi 1 ^{er} juin	Pot départs/arrivées des nouveaux commerçants.
Mercredi 1 ^{er} juin	Visite de monsieur Philippe Bas.
Jeudi 2 juin	Cérémonie en hommage aux soldats américains. A cette occasion une plaque a été dévoilée 59, rue Bottin Desylles, à proximité de l'endroit où quatre soldats américains ont trouvé la mort en 1944.
Samedi 4 juin Dimanche 5 juin	Visite des jardins organisée par l'Office de Tourisme.
Samedi 4 juin	Cérémonie des 4 cimetières à Orglandes.
Samedi 4 juin	Cérémonie Patton à Néhou.
Dimanche 5 juin	Randonnée VTT organisée par le club Cyclo.
Mercredi 8 juin	Cérémonie souvenir Indochine à La Bonneville.
Samedi 11 juin Dimanche 12 juin	Fête Saint-Clair.
Samedi 11 juin	Tournoi de judo.
Mardi 14 juin	Conseil d'école du groupe scolaire Jacqueline Maignan.

Jeudi 16 juin Vendredi 17 juin	Théâtre poésie organisé par le collège de l'abbaye au cinéma Le Normandy.
Jeudi 16 juin	Conseil municipal : ancienne distillerie.
Vendredi 17 juin	Conseil municipal : désignation des délégués aux élections sénatoriales.
Samedi 18 juin	Match de gala de rugby.
Samedi 18 juin	Tournoi de pétanque des pompiers.
Samedi 18 juin	Gala de danse du foyer socioculturel.
Samedi 18 juin	Soirée dansante organisée par le Cool Country Club 50.
Dimanche 19 juin	Premières communions.
Mardi 21 juin	Concours de COB Normands à Sissi de la Lande.
Mardi 21 juin	Concours de belote organisé par le club Plaisir d'être ensemble.
Mardi 21 juin	Remise de prix Judo (foyer socio culturel) Hautmesnil.
Vendredi 24 juin au lundi 4 juillet	Tournoi de tennis.
Vendredi 24 juin	Spectacle de fin d'année de l'école Notre-Dame au Château.
Vendredi 24 juin	Inauguration expo « la Manche : une renaissance » Saint-Lô. Le porte-manteau de la mairie fait partie de cette exposition).
Vendredi 24 juin	Assemblée Générale du réveil sportif.
Vendredi 24, Samedi 25 dimanche 26 juin	Concours hippique à Sissi de la Lande.
Samedi 25 juin	Tour de Normandie des véhicules historiques.
Mardi 28 juin	Conseil d'administration du collège Barbey d'Aurévilly.
Jeudi 30 juin	Réunion du comité de pilotage relatif au centre d'interprétation de la guerre de cent ans.
	Conseil municipal des jeunes.
	Spectacle de fin d'année du collège Barbey d'Aurévilly cinéma Le Normandy.
Vendredi 1er juillet	Vernissage de l'exposition des artistes amateurs organisée par l'office de tourisme. Cette exposition se déroule au logis Robessard du 2 juillet au 16 juillet 2011.
Dimanche 3 juillet	Méchoui organisé par l'association des amis d'Hautmesnil.
Lundi 4 juillet	Fête de la musique à la Résidence Catherine de Longpré.

12.2 Subventions

12.2.1 : Association sportive « La Ruche »

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier de l'association sportive « la ruche » sollicitant une subvention. Ce courrier est parvenu après la réunion de conseil municipal ayant délibéré sur l'attribution des subventions aux associations. Monsieur le Maire

propose au conseil municipal de voter une subvention d'un montant de 155,50€ correspondant au montant de la subvention votée en 2010.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité décide d'accorder une subvention de 155,50€ à l'association sportive « La ruche ».

12.2.2 : Amicale de Seloif

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de verser une subvention de 322,50€ correspondant aux recettes du vide grenier de l'amicale de Seloif sur les mêmes bases que les autres manifestations du même type organisées sur le territoire communal.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité décide d'accorder une subvention de 322,50€ à l'amicale de Seloif.

12.2.3 : Amicale des parents d'élèves des écoles publiques

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de verser une subvention à l'amicale des parents d'élèves afin de participer au cadeau remis à madame Perez, présidente, à l'occasion de son départ.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité décide d'accorder une subvention de 50 € à l'amicale des parents d'élèves.

Monsieur le Maire remercie madame Perez pour le travail réalisé et le dynamisme de son action au sein de l'association des parents d'élèves des écoles publiques.

12.3 Personnel communal

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une nouvelle organisation du travail a été mise en place à la résidence Catherine de Longpré depuis le 1^{er} juin 2011. Madame Madeleine Mourocq, précédemment agent d'accueil périscolaire à temps non complet, a rejoint l'équipe des agents de la résidence sur un poste à temps complet depuis cette date.

Un reliquat d'heure complémentaire reste dû à madame Mourocq dans le cadre de remplacement d'un agent malade à la résidence et dans le cadre également d'un renfort ponctuel à la restauration de l'école primaire. Ce reliquat s'élève à 78 heures.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité :

- émet un avis favorable au paiement du reliquat de 78 heures complémentaires dues à madame Madeleine Mourocq,
- autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

12.4 Label maison des illustres

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier du directeur général du patrimoine du ministère de la culture informant que le musée Barbey d'Aurévilly avait été retenu parmi les 111 maisons des illustres. Ce label récompense une offre culturelle remarquable et garantit un accueil de qualité auprès de tous les publics. Une plaque signalétique spécialement créée sera prochainement apposée sur la maison accueillant le musée.

12.5 Bicentenaire Jules Barbey d'Aurévilly

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le compte final du comité du bicentenaire de la naissance de Jules Barbey d'Aurévilly fait apparaître un solde créditeur de 977.63€ Il propose que cette somme soit versée au profit de l'association des amis de Barbey d'Aurévilly.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité :

- émet un avis favorable au versement par le comité du bicentenaire de la somme de 977.63€ au profit de la société des amis de Barbey d'Aurévilly.

12.6 Frais téléphoniques

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que durant la semaine où il était à l'étranger, il a du échanger de nombreux appels téléphoniques avec les services de la Mairie, notamment dans le cadre du dossier relatif à l'annulation du marché public de « l'ancienne distillerie alors qu'il était en déplacement en Bulgarie, entraînant ainsi un dépassement du forfait mensuel. Il sollicite le conseil municipal pour que la partie des frais au-delà du forfait mensuel soit prise en charge à hauteur de 50 % par la collectivité.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité :

- émet un avis favorable à la prise en charge des frais téléphoniques de monsieur le Maire à hauteur de 50% du montant facturé au-delà du forfait mensuel soit 117,77€

12.7 Médiathèque Louise Read

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la liste des ouvrages à pilonner.

12.8 Courrier de remerciement du Stade Français Paris

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier de remerciements adressé par le club de rugby du Stade Français Paris suite à leur déplacement à Saint-Sauveur-Le-Vicomte le 18 juin dernier.

TOUR DE TABLE

Monsieur Jean-Pierre Levavasseur informe le conseil municipal qu'une commission de travaux se déroulera le 15 juillet prochain à 18 heures. Les membres des commissions du conseil municipal des jeunes seront conviés à cette réunion. Le rendez-vous est fixé au chantier du regroupement des écoles maternelle et primaire du groupe Jacqueline Maignan.

Madame Delphine Dujardin informe le conseil municipal que six logements seront vacants au 1^{er} août 2011 à la résidence Catherine de Longpré. Une journée « portes ouvertes » sera organisée au mois de septembre.

Madame Delphine Dujardin rappelle que le repas du conseil municipal se déroulera le 23

septembre prochain à partir de 20 heures à la salle de Hautmesnil. Le prix du repas est de 25€ par personne.

Monsieur Joël Angot informe le conseil municipal qu'il a été sollicité par un habitant de la commune au sujet de la réglementation relative aux urnes funéraires. Monsieur le Maire précise que la réglementation évoluant sensiblement dans ce domaine et il propose au conseil municipal de transmettre un courrier à monsieur le Sous préfet pour obtenir des éléments précis sur les derniers textes en vigueur.

Monsieur Jean-Claude Lechâtreux informe le conseil municipal que les jeunes d'Oberhausbergen, qui devaient venir en camp de vacances, ne feront pas le déplacement en raison d'un problème de santé de l'animatrice.

Monsieur Allain Guérin souligne l'absence de signalétique concernant la base de loisirs. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le nécessaire est réalisé et présente les panneaux de signalétique. Ces derniers seront livrés sous quinze jours.

Monsieur Daniel Lefilliâtre rappelle que lors du conseil municipal des jeunes du 30 juin 2011, des difficultés ont été constatées dans la transmission de certaines convocations. Monsieur le Maire précise que dorénavant les convocations seront adressées au domicile au nom des parents et à l'attention de l'enfant.

Monsieur Pascal Thoën informe le conseil municipal qu'une délégation de trois pompiers Saint-Sauverais a récemment rendu visite aux collègues pompiers d'Oberhausbergen. Le groupe de l'amicale des pompiers d'Oberhausbergen effectuera un séjour à Saint-Sauveur-Le-Vicomte en août 2012.

Monsieur Claude Patrix informe le conseil municipal que les travaux programmés d'aménagement de la Douve seront réalisés après la saison estivale afin de ne pas perturber la pratique du canoë-kayak.

Il fait part également des travaux de la réunion de la commission « développement économique » du parc des Marais qui s'est tenue le 23 juin 2011 où ont été abordés :

- le rôle de la commission et sa place dans les instances du Parc,
- la valorisation des produits locaux dans la restauration collective,
- l'action touristique du parc,
- la filière terre, source de développement

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50.